

Commune de Saint Paul Cap de Joux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **22 janvier 2020**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Bernard BARDOU, Michel BELAVAL, Corinne BOUTIÉ, Marie-Françoise DURIS, Noël FERRAN, Sophie LACLAVERE, Danielle LANDEZ, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Carole PUYELO, Annie VALERO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Eric VERNHÈRES, Philippe VIALA, Thierry VIALARD.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Michel BELAVAL.

ORDRE DU JOUR

1. Mise aux normes de sécurité du clocher – Demande de subventions
2. Ouverture de crédits
3. Renouvellement des contrats aidés
4. Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01.01.2021 au 31.12.2024
5. Convention de partenariat avec l'association Vélo Sport Léo Lagrange pour la 4ème étape du tour du Tarn Cadets
6. Questions diverses

M. le Maire propose l'approbation des comptes rendus des séances des 7 novembre et 12 décembre 2019.

Les comptes rendus des séances des 7 novembre et 12 décembre 2019 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

1) Mise en sécurité de l'installation campanaire de l'église – Plan de financement (2020/01)

M. le Maire rappelle les conclusions de l'audit réalisé par la société Bodet Campanaire préconisant des travaux indispensables de mise en sécurité de l'installation campanaire.

Le devis de la société Bodet pour la rénovation complète de cette installation s'élève à 68 218.25 € HT.

M. le Maire propose de demander une subvention au Département du Tarn ainsi qu'à l'Etat au titre de la DETR et d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses HT			Recettes			
Rénovation l'installation l'église	complète campanaire de	de de	68 218.25 €	Etat	40 %	27 287.30 €
				Département	30 %	20 465.48 €
				Commune	30 %	20 465.47 €
TOTAL			68 218.25 €	TOTAL		68 218.25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- Sollicite une subvention au Département du Tarn et à l'Etat au titre de la DETR ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

2) Ouverture de crédits (2020/02)

M. le Maire propose d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2020 les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

- Travaux enfouissement réseau Telecom Pont des Carmes : 25 800 €
Compte 2315
- Logiciels secrétariat de mairie : 3 600 €
Compte 2051 – 20001
- Audit installation campanaire : 600 €
Compte 2318 - 20002

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les ouvertures de crédits telles que mentionnées ci-dessus ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

3) Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) (2020/03)

M. le Maire fait un point sur les contrats aidés de la commune :

- celui de l'agent affecté au service technique arrive à échéance le 31 janvier 2020, cet agent a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2020 ;
- celui de l'agent affecté au service scolaire se termine le 24 mars 2020, cet agent suit une formation qualifiante jusqu'au 2 juin 2020.

M. le Maire propose de renouveler les Contrats d'accompagnement dans l'emploi en contrat Parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

	Service technique	Service scolaire
Durée du contrat	2 mois (<i>jusqu'au départ en retraite</i>)	12 mois (<i>avec pérennisation de l'emploi à l'issue du contrat</i>)
Date de renouvellement	01/02/2020	25/03/2020
Durée hebdomadaire	20 heures	24 heures
Rémunération	SMIC	SMIC

Il rappelle le dispositif du parcours emploi compétences, notamment l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 % et les exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler les contrats CAE dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions présentées ci-dessus,
- Autoriser M. le Maire à signer les conventions avec Pôle Emploi et les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes concernées par ce renouvellement.

4) Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01.01.2021 au 31.12.2024 (2020/04)

Le Maire expose :

- Que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux ;
- Vu les articles L. 141-1 et suivants du Code des assurances ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124.3 et R.2121-3,

DECIDE :

Article 1^{er} : La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au contrat groupe ouvert à adhésion facultative que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2021, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La Commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.
- Agents non affiliés à la CNRACL :
Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Article 3 : La Commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Article 4 : La commune autorise le Maire et son assureur à transmettre au Centre de gestion les statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2016 à 2019).

5) Subvention à l'association Vélo Sport Léo Lagrange (2020/05)

M. le Maire présente la demande de renouvellement de partenariat de l'association Vélo Sport Léo Lagrange Castres pour l'organisation de la 4ème étape du tour du Tarn cadets prévue le 8 mai 2020.

L'association sollicite une subvention de 500 € et l'aide à la mise en place de matériels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 500 € à l'association Vélo Sport Léo Lagrange Castres pour l'organisation de la 4ème étape du tour du Tarn cadets prévue le 8 mai 2020 ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6) Questions diverses

Reprise de la boulangerie

La boulangerie du centre du village a été reprise par M. et Mme Duvaleix, elle réouvrira le 6 février après quelques petits travaux de rafraîchissement.

Réseau d'écoles rurales du Val d'Agout

Le conseil de réseau s'est tenu le 14 janvier à l'école de Fiac. Les différentes actions du réseau ont été présentées : éducation physique, prévention routière, lecture, arts visuels...

M. Brabet, Inspecteur de l'éducation nationale de Lavaur, a évoqué dans les questions diverses le passage du Tour de France le 3 juillet 2020 ; il préconise la fermeture des écoles ce jour-là notamment car le transport scolaire ne pourra pas être assuré. Quelques maires se sont déjà positionnés pour la fermeture des écoles (Lavaur, Guitalens-L'albarède). Il sera nécessaire de prendre un arrêté municipal dans ce cas.

Tour de France

La commune de St Paul Cap de Joux est pressentie pour être relais-étape de la 7^{ème} étape du Tour de France (Millau-Lavaur). Le relais-étape est un espace destiné à accueillir les invités du Tour, le jour de la course, dans un espace dédié autour d'animations diverses. La commune d'accueil bénéficie d'une mise en avant dans le livre de route, d'invitations... L'accueil de ce dispositif est totalement gratuit et n'entraîne que de légères actions « logistiques ».

Une réunion est organisée le 6 février à Saint Paul Cap de Joux pour la présentation de ce dispositif.

Fédération départementale Générations Mouvement

Générations Mouvement souhaite organiser le concours départemental de pétanque de la fédération à Saint Paul Cap de Joux le 30 mars 2020.

M. Claude Fabriès, président de la fédération, a sollicité la mise à disposition des places publiques, de la salle des fêtes et de la salle des conférences (selon la météo) pour la bonne organisation de cette manifestation. Un arrêté pour règlementer la circulation et le stationnement sera pris en fonction du nombre d'inscriptions.

Centre des finances publiques de Saint Paul Cap de Joux

A la suite des différents recours la fermeture de la trésorerie n'interviendra finalement qu'au 1^{er} janvier 2022. Toutefois un poste a été supprimé depuis septembre 2019, actuellement la trésorerie dispose de 3,5 agents et à compter d'avril 2020 ils ne seront plus que 3 agents et il leur est difficile d'assumer la charge de travail du service. Un courrier a été adressé à M. Galvain, directeur départemental des finances publiques pour lui exposer les besoins en effectifs de ce service.

Personnel communal

Réorganisation du secrétariat

A la suite du passage à temps partiel à 70 % de la secrétaire générale, M. le Maire présente la nouvelle organisation à titre provisoire mise en place à compter du 1^{er} février 2020.

La secrétaire générale travaillera sur 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et effectuera ses heures en continu.

Dans un premier temps, la secrétaire à temps non complet (20/35^{ème}) fera 4 h de plus par semaine ; la secrétaire à temps partiel ne souhaite pas augmenter son temps de travail de façon régulière mais accepte d'effectuer des heures complémentaires occasionnellement. Les heures complémentaires effectuées seront rémunérées.

Cette nouvelle organisation va poser problème sur les temps de congés annuels, notamment pendant l'été, il sera peut-être nécessaire de réduire le temps d'ouverture du secrétariat sur cette période.

Souhaits du personnel

- Adhésion à un contrat collectif prévoyance pour les protéger contre certains aléas de la vie : l'arrêt de travail de longue durée, l'invalidité...
- Ecole : formation aux gestes de 1^{er} secours (étudier une formation avec le personnel des écoles voisines ?)
- Passage à temps complet de l'agent technique (actuellement à 32 heures)

Ces demandes seront chiffrées et présentées lors d'un prochain conseil municipal.

Skate park

Rencontre avec une délégation de deux jeunes concernant leur demande de skate park le 18 décembre dernier : le coût de cette installation leur a été communiqué ainsi que la procédure de validation par le conseil municipal.

Donation

Une Saint Paulaise a fait part de sa volonté de donner son scooter à la mairie après son décès.

Elections municipales du 15 mars 2020

La tenue du scrutin est ainsi définie :

8 h - 10 h 30	10 h 30 - 13 h	13 h - 15 h 30	15 h 30 - 18 h
Laurent Vandendriessche	Thierry Vialard	Laurent Vandendriessche	Jean-Philippe Mouly
Marie-Françoise Duris	Bernard Bardou	Annie Valéro	Philippe Viala
Eric Vernhères	Michel Belaval	Nelly Pinel	Sophie Laclavère
Danielle Landez	Carole Puyelo	Corinne Boutié	Noël Ferran

Infos diverses

- Vente de la Maison Rue Victor Hugo : l'acte de vente a été signé le 16 janvier 2020
- Recensement de la population : 53,5 % des 594 logements ont été recensés soit 659 bulletins individuels à ce jour
- Centrale de Teyssode : le niveau de retenu normal de la centrale hydroélectrique de Teyssode sera rétabli dans les prochains jours
- AG Pétanque Saint Paulaise
L'association comporte 39 licenciés dont 6 jeunes et 14 membres honoraires. Le concours officiel est reconduit (15 et 16 août 2020) et l'association fêtera ses 60 ans le 5 septembre 2020.
- AG Comité des fêtes
Pas de changement de bureau cette année, l'association compte 40 membres. Les fêtes se dérouleront du 10 au 13 juillet 2020.
- BDSP
Souhait de renouveler le tournoi 3x3 le 13 juin 2020

CCLPA

- Adoption du plan de financement pour la requalification et l'extension de la ZA Borio Novo à Vielmur sur Agout pour un montant total de 681 071.33 € HT (subventionné à 35% par l'Etat).
- Pôle de santé : départ de la psychologue et arrivée d'une psychomotricienne.
- Modification du PLU de Damiatte.

..... /

- PLUi : report de toutes les réunions de travail car les services de l'Etat contestent le PADD validé notamment le nombre total d'hectares à urbaniser
- Adoption du plan de financement pour le développement économique et touristique du complexe de loisirs Aquaval pour un montant de 300 000 € HT (subventionné à 80%) : réaménagement des espaces accueil et snack-bar.

Fin de séance.